



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides de l'Etat

Question au Gouvernement n° 1987

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur. Nous avons appris avec plaisir que, grace a M. le President de la Republique, nos amis japonais mangeront desormais des pommes francaises. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.) Elles valent largement les pommes chiliennes qui saturent nos marches ! Lors de chacun de ses deplacements a l'etranger, notre President s'investit pour promouvoir les productions francaises. Hier encore, au Japon, il a tres justement declare qu'il fallait aller chercher la croissance ou elle se trouve. C'est le voeu de la plupart de nos PME-PMI. Deux patrons sur trois souhaitent en effet exporter, mais beaucoup trop ne savent pas a qui s'adresser et comment proceder. D'apres la presse specialisee, il y aurait en France pres de 1 300 procedures d'aides aux entreprises. Il est imperatif de simplifier le systeme de ces aides, ne serait-ce que pour les rendre plus efficaces.

Quant au developpement de nos exportations, il faut traquer toutes les donnees sur les marches et les produits etrangers, comme le font nos concurrents. On appelle cela « l'intelligence economique ». Autrement dit, c'est une demarche strategique dans laquelle des agences gouvernementales definissent les objectifs prioritaires, drainent l'information utile a la promotion et au soutien des operations a l'exportation et determinent les modalites financieres d'accompagnement des contrats.

Force est de constater, monsieur le ministre, que la France accuse encore un retard en la matiere. De quelle facon comptez permettre aux PME-PMI d'accéder plus rapidement, et surtout plus efficacement, aux marches etrangers ? Quand comptez-vous realiser la fusion du centre francais du commerce exterieur et du comite francais pour les manifestations a l'etranger ? Par quoi va etre remplace le dispositif des cooperants du service national a l'etranger, pourtant fort utile aux PME ? En d'autres termes, comptez-vous integrer le concept « d'intelligence economique » tel qu'il se developpe aujourd'hui ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue aux finances et au commerce exterieur.

M. Yves Galland, ministre delegue aux finances et au commerce exterieur. Le commerce exterieur francais se porte bien. C'est l'une des chances de notre pays. L'affirmer ne traduit de la part du Gouvernement et du Premier ministre aucune autosatisfaction, mais au contraire une volonte de reforme constante pour que nos entreprises exportatrices ameliorent sans cesse leurs performances.

Aujourd'hui, 140 000 PME-PMI assurent 3 % de nos exportations. C'est insuffisant par rapport a l'Allemagne et a l'Italie, mais, en meme temps, c'est une chance, je l'ai dit, un potentiel et un vivier formidables pour notre economie.

Grace a diverses reformes, leur tissu va etre renforce. Au sein de chaque chambre de commerce et d'industrie, un guichet unique departemental offrira l'acces a l'information. Les organismes d'appui au commerce exterieur dont vous avez parle vont etre orientes vers deux objectifs: la promotion, avec la fusion, a la fin de cette annee, du CFME et de l'ACTIM, et l'information, avec le CFCE, qui doit etre le grand centre de l'intelligence economique, avec le programme R3I.

A ete creee, il y a quinze jours, au sein de la DREE, une sous-direction des PME, maintenant operationnelle. L'association Partenariat-France regroupe cinquante grands groupes francais a l'international et aide desormais

les PME a s'implanter. Chacun de nos 160 postes d'expansion économique a été doté d'un responsable pour les PME. Enfin, comme l'a proposé dans son excellent rapport Nicolas Forissier, nous entendons favoriser l'accès de ces entreprises aux mécanismes et aux protocoles financiers et les aider à la prospection sur les foires et salons.

Pour les huit premiers mois de l'année, notre excédent a atteint 77 milliards de francs.

M. Jean-Claude Gayssot. Tout va très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Comme le fait le Président de la République au Japon, le Premier ministre en Russie, nous défendons nos entreprises dans tous les pays du monde, car nous savons que 70 milliards d'excédents supplémentaires c'est 1 % de croissance, 250 000 emplois. Voici pourquoi nous avons entrepris de réformer. Nous savons que les PME sont le levier qui nous permettra de développer nos exportations et de gagner des emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Nous avons appris avec plaisir que, grâce à M. le Président de la République, nos amis japonais mangeront désormais des pommes françaises. (« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) Elles valent largement les pommes chiliennes qui saturent nos marchés ! Lors de chacun de ses déplacements à l'étranger, notre Président s'investit pour promouvoir les productions françaises. Hier encore, au Japon, il a très justement déclaré qu'il fallait aller chercher la croissance où elle se trouve. C'est le vœu de la plupart de nos PME-PMI. Deux patrons sur trois souhaitent en effet exporter, mais beaucoup trop ne savent pas à qui s'adresser et comment procéder. D'après la presse spécialisée, il y aurait en France près de 1 300 procédures d'aides aux entreprises. Il est impératif de simplifier le système de ces aides, ne serait-ce que pour les rendre plus efficaces.

Quant au développement de nos exportations, il faut traquer toutes les données sur les marchés et les produits étrangers, comme le font nos concurrents. On appelle cela « l'intelligence économique ». Autrement dit, c'est une démarche stratégique dans laquelle des agences gouvernementales définissent les objectifs prioritaires, drainent l'information utile à la promotion et au soutien des opérations à l'exportation et déterminent les modalités financières d'accompagnement des contrats.

Force est de constater, monsieur le ministre, que la France accuse encore un retard en la matière. De quelle façon comptez-vous permettre aux PME-PMI d'accéder plus rapidement, et surtout plus efficacement, aux marchés étrangers ? Quand comptez-vous réaliser la fusion du centre français du commerce extérieur et du comité français pour les manifestations à l'étranger ? Par quoi va être remplacé le dispositif des coopérateurs du service national à l'étranger, pourtant fort utile aux PME ? En d'autres termes, comptez-vous intégrer le concept « d'intelligence économique » tel qu'il se développe aujourd'hui ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Le commerce extérieur français se porte bien. C'est l'une des chances de notre pays. L'affirmer ne traduit de la part du Gouvernement et du Premier ministre aucune autosatisfaction, mais au contraire une volonté de réforme constante pour que nos entreprises exportatrices améliorent sans cesse leurs performances.

Aujourd'hui, 140 000 PME-PMI assurent 3 % de nos exportations. C'est insuffisant par rapport à l'Allemagne et à l'Italie, mais, en même temps, c'est une chance, je l'ai dit, un potentiel et un vivier formidables pour notre économie.

Grâce à diverses réformes, leur tissu va être renforcé. Au sein de chaque chambre de commerce et d'industrie, un guichet unique départemental offrira l'accès à l'information. Les organismes d'appui au commerce extérieur dont vous avez parlé vont être orientés vers deux objectifs : la promotion, avec la fusion, à la fin de cette année, du CFME et de l'ACTIM, et l'information, avec le CFCE, qui doit être le grand centre de l'intelligence économique, avec le programme R3I.

A été créée, il y a quinze jours, au sein de la DREE, une sous-direction des PME, maintenant opérationnelle.

L'association Partenariat-France regroupe cinquante grands groupes français à l'international et aide désormais les PME à s'implanter. Chacun de nos 160 postes d'expansion économique a été doté d'un responsable pour les PME. Enfin, comme l'a proposé dans son excellent rapport Nicolas Forissier, nous entendons favoriser l'accès de ces entreprises aux mécanismes et aux protocoles financiers et les aider à la prospection sur les foires et salons.

Pour les huit premiers mois de l'année, notre excédent a atteint 77 milliards de francs.

M. Jean-Claude Gayssot. Tout va très bien !

M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Comme le fait le Président de la République au Japon, le Premier ministre en Russie, nous défendons nos entreprises dans tous les pays du monde, car nous savons que 70 milliards d'excédents supplémentaires c'est 1 % de croissance, 250 000 emplois. Voici pourquoi nous avons entrepris de réformer. Nous savons que les PME sont le levier qui nous permettra de développer nos exportations et de gagner des emplois. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Durand Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1987

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1996, page 7323

Réponse publiée le : 21 novembre 1996, page 7323

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 1996